

Compétences

Dossier



**LE PLAN SANTÉ DU
DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME**

Le nouveau zonage
départemental 2023



Mission d'assistance technique du Syndicat Départemental de la Voirie en matière d'entretien et de préservation du domaine public routier

L'entretien et la préservation du patrimoine routier communal constitue un enjeu important pour les Communes et les structures intercommunales, notamment au regard de la sécurité des personnes et des biens circulant sur le réseau routier.

A ce titre, le Syndicat de la Voirie accompagne les collectivités, depuis 2008, dans la gestion administrative, technique et financière de ce réseau par le biais d'une mission d'assistance technique générale. Il contribue ainsi à faciliter l'exercice des pouvoirs de police de la circulation et de la conservation de la voirie, tout en proposant l'élaboration d'un plan de gestion raisonné et pluriannuel des dépenses afférentes à ce poste.

C'est en ce sens que le Syndicat Départemental de la Voirie offre aux Communes et aux structures intercommunales d'adhérer à nouveau à cette mission, pour la période 2023 - 2026.

I – Contenu des missions proposées

L'adhésion à l'assistance technique générale donne accès aux services suivants :

- Conseils sur les techniques de réparation,
- Conseils techniques sur les différentes prestations proposées tels signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques, ...
- Conseil sur la gestion du réseau,
- Conseil juridique sur la gestion du domaine public :
 - Classement, déclassement, cession,
 - Conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),
 - Dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,
 - Définition des limites d'agglomération,
 - Utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement ...
 - Gestion et transfert des biens de sections de commune,
 - Droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage, ...),
 - Règlement de voirie,
- Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics, ...),

Le Syndicat établit au titre de cette mission, à minima une fois sur la période quadriennale, la réalisation et ou l'actualisation d'un diagnostic de la voirie permettant d'évaluer l'état du patrimoine routier et de notamment prioriser les interventions à titre préventif, en optimisant les coûts associés.

Peuvent également être sollicités au travers de cette mission la réalisation du tableau de classement des voies communales ainsi que les actes de gestion de la voirie et de la circulation pour faciliter l'exercice des pouvoirs de police de la conservation et de la circulation.

II – Zoom sur les diagnostics de voirie

L'enjeu est bien évidemment d'acquérir une connaissance approfondie du réseau, en s'appuyant sur un tableau de classement des voies communales actualisé, ainsi qu'en établissant un descriptif géométrique, technique et visuel des voies communales ou communautaires (longueur – largeur – état) avec cartographie associée.

Une fois cette étape réalisée, et en fonction des priorités pour chaque Commune et structure intercommunale, le Syndicat de la Voirie est en mesure de proposer une ou plusieurs techniques de réparation des voies avec le coût correspondant. Cela permet à chacune d'adopter une stratégie d'entretien pluriannuelle en ayant connaissance de l'enveloppe prévisionnelle à affecter aux travaux.

En finalité, le diagnostic produit permet une connaissance géométrique et structurelle de leur réseau routier et détermine des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine.

Extrait d'un diagnostic de voirie :

COMMUNE DE : XX							ÉTAT GÉNÉRAL DU CHEMIN			SOLUTION À APPORTER		
Numéro d'ordre	Appellation du chemin	Catégorie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repérés, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Surface en m ²	Corps de chaussée - Dégradation observées	Revêtement	Revêtement annualisation	Coût estimatif TTC	Technique proposée	Coût estimatif TTC
A VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMINS												
N°1	Chemin du B.	VC 1	Part de la xx aboutit à la xx	350	3,30	1 155,00	Présence de dégradations de voirie avec quelques déformations	Usé	3 à 5 ans	4 970 €	Bicouche prégravillonné sur 1155 m ²	- €
N°2	Chemin des A.	VC 2	Part de la xx aboutit à la xx	385	4,75	1 828,75	Bon état général ; présence de quelques fissures	Bon	Plus de 5 ans	295 €	PATA 10%	- €
N°3	Chemin de C.	VC 3	Part de la xx traverse xx aboutit xx à la VC xx	337	3,00	1 011,00	Présence de dégradations importantes de voirie Présence de déformations importantes de voirie Présence de faïençage important	Usé	Urgent	Non Réalisable	Reprofilage sur 1011 m ² Bicouche prégravillonné sur 1011 m ²	18 200 €
				150	3,00	450,00	RAS	Bon	Plus de 5 ans	- €	- €	
N°9	Chemin de D.	VC 9	Part de la xx aboutit en limite de propriété privée	510	2,80	1 428,00	Présence de dégradations de voirie Présence d'herbe en axe Accotements surelevés sur 480 m	Usé	1 à 3 ans	6 150€	Dérasement sur 480 m de chaque côté Bicouche prégravillonné avec préparations sur 1430 m ²	2 400 €
N°10	Chemin de I'	VC 10	Part de la xx aboutit dans xx	355	2,95	1 047,25	Présence de dégradations et déformations de voirie importantes Chemin accès agricole	Usé	Urgent	Non Réalisable	Reprofilage sur 1050 m ² Calcaire sablé sur 1050 m ²	10 500 €

III – Zoom sur le tableau de classement de la voirie communale

L'enjeu de la réalisation du tableau de classement ou de sa refonte est de faire calculer au plus juste, pour les collectivités, la dotation globale de fonctionnement pour qu'elle soit en adéquation au linéaire répertorié.

Conclusion

Le Syndicat de la Voirie dispose donc d'outil à disposition de ses membres permettant la pleine connaissance de leur patrimoine routier.

A ce titre, le Syndicat Départemental de la Voirie propose la contractualisation de l'assistance technique générale à ses membres pour la période quadriennale de 2023 à 2026.

Ils ont opté pour une gestion en régie de leurs services d'eau

Au 1^{er} janvier 2023, les services d'eau de 14 communes situées sur les intercommunalités Aunis Atlantique, CARO, Bassin de Marennes et Haute Saintonge basculeront à la RESE, régie publique du syndicat Eau 17. Qu'est-ce qui a emporté leur décision ? Les élus nous en parlent.

Bernard Besson,
Président de la commission territoriale Aunis Atlantique d'Eau 17, maire de Ferrières

« Les discussions ont commencé fin 2020, quand le contrat avec la SAUR arrivait à échéance. Il s'agissait d'une délégation de service public avec un tarif de groupe [communes de la CdA de La Rochelle et du sud-ouest d'Aunis Atlantique]. Avec le transfert de compétences des communes vers les intercommunalités, Andilly-les-Marais, Charron, Longèves, Saint-Ouen-d'Aunis et Villedoux sortaient de ce groupement d'achat. Concernant Courçon, il y a longtemps déjà que la commune voulait revenir en régie.

Les gens avaient du mal à comprendre. Sur une commune, il y a un délégataire et sur une autre la régie. Pour les interventions, cela commençait à devenir pénible. Un seul interlocuteur, c'est bien plus pratique. Et puis il n'a pas de captage sur le territoire. La SAUR était obligée de passer par la RESE qui produit l'eau potable distribuée ici.

À partir du 1^{er} janvier, cela sera le même service pour tous les habitants de la communauté de communes. Cela simplifie tout. S'il y a un problème, c'est la RESE qui intervient. Et puis ce sera la même qualité de service et le même prix pour tous. C'est le tarif voté par les élus en comité syndical. »

Éric Authiat,
Président de la commission territoriale CARO d'Eau 17, maire de Tonnay-Charente



« À Tonnay-Charente, nous étions à la CER. Puis au début des années 1990, il y avait des pistes à la RESE qui commençaient à coller à nos envies. Un élément fédérateur : l'idée de mutualiser le coût, que le service d'eau soit au même prix de Marans à Saint-Aigulin. La solidarité, c'est la chance offerte aux charentais-maritimes d'avoir un syndicat départemental. Tonnay-Charente a alors été la commune la plus peuplée du syndicat et de sa régie publique avec les 3 compétences : alimentation en eau potable, assainissement collectif et non collectif. Nous sommes arrivés dans une organisation qui fonctionnait bien.

Un exemple, il y a 5 ans environ, un *feeder* reliant Moragne et Loire-les-Marais a cassé au niveau de Tonnay-Charente. Les habitants ont vu l'eau arriver dans leur maison. La réactivité de la RESE fut exemplaire. Nous sommes tous tombés d'accord sur l'efficacité du binôme Eau 17 + RESE. Il y a une vraie cohérence, une vraie réactivité. Pas d'attente au lendemain. Par principe toute fuite dans la rue est immédiatement interrompue. Nos employés RESE et les entreprises qui nous accompagnent interviennent tout de suite, même de nuit, avec parfois de l'eau jusqu'à la ceinture. C'est la culture de la maison. Les élus ont insufflé des actions et les techniciens ont fait le nécessaire pour que cela corresponde à leurs attentes. Il y a un vrai lien entre techniciens et élus. Les agents sont exemplaires. C'est une des plus belles structures du département.



Bernard Besson entouré de Denis Minot, DGS d'Eau 17, et d'Antoine Yvenat, responsable de l'agence RESE Aunis

Pour ceux qui étaient indécis, cela a nourri la réflexion. Au 1^{er} janvier, le service d'eau potable de toutes les communes de la CARO, hors Rochefort, sera effectué par la RESE. Ce choix d'harmonisation est bénéfique pour la CARO et pour nos collectivités pour accompagner nos populations. Adhérer au syndicat Eau 17 et à sa régie d'exploitation, la RESE, c'est aussi allier de la cohérence à de la compétence. Cela crée des discussions, de vrais échanges. Rochefort n'est pas adhérente au syndicat, mais c'est Eau 17 et la RESE qui fournissent l'eau à la ville. L'eau est un élément prépondérant pour la vie humaine. Le climat met l'eau au centre de nos préoccupations. On le voit avec la sécheresse de cet été. Sommes-nous en capacité de trouver une solution aux pénuries d'eau ? Grâce à l'usine Lucien Grand gérée par Eau 17 et la RESE, nous avons récupéré notre autonomie. C'est un syndicat hyper sérieuse. Nous n'avons pas le droit de passer à côté. Il y a un vrai potentiel.

La communauté est plus large que la CARO. Quand une conduite casse entre le continent et l'île d'Aix, Eau 17-RESE réparent. On ne se pose pas de question. Parfois il vaut mieux dépenser 1 euro pour en gagner 4. Nous cassons les codes, les frontières politiques. Nous mettons toutes les communes ensemble, à égalité. Nous faisons de la vraie politique, la politique de la cité. C'est une préoccupation du quotidien. C'est la politique de l'eau. »

Philippe Moinet,
*Président de la commission territoriale
Bassin de Marennes d'Eau 17, 1^{er} adjoint à la
mairie de Marennes-Hiers-Brouage*



« C'est la fin de contrat avec la CER qui a déclenché les discussions sur le mode de gestion de nos services d'eau. Nous avons deux contrats : un en eau potable qui se termine en fin d'année et un en assainissement collectif qui se terminait fin 2021. Les discussions ont donc commencé un an auparavant à Eau 17 et avec les élus concernés. Cela faisait plusieurs décennies que la CER couvrait Marennes et Bourcefranc-le-Chapus. Certains élus étaient attachés à cette entité.

Sur la communauté de communes du Bassin de Marennes, il y a 6 communes. Deux étaient à la CER et les autres à la RESE. C'était le moment d'homogénéiser le mode de gestion. Il vaut mieux un seul exploitant sur tout le territoire. Nous étions plutôt contents des services de la CER. Mais le lien avec la RESE a pesé dans la balance. L'avantage c'est que c'est la régie du syndicat Eau 17.

Cette première année d'assainissement collectif gérée par la RESE s'est très bien passée. La RESE est réactive. Il y a eu quelques bugs lors du transfert d'exploitation au niveau de la facturation. Mais on n'a pas eu de réclamation de la population. Il y a eu de la communication dans la presse

locale, dans les bulletins municipaux. On peut dire que c'est positif.

Au 1^{er} janvier, c'est l'alimentation en eau potable qui bascule. Cela ne posait pas de problème avant, cela n'en posera pas plus. Avec la CER, la qualité de la réfection de la voirie lors d'une pose de branchement ou d'une intervention sur les réseaux enterrés n'était pas toujours satisfaisante. On espère qu'avec la RESE, on aura une qualité supérieure. La finition, c'est ce qui fait la signature de l'entreprise. »

Jacky Botton,
maire de Pons

« La question de la gestion du service d'eau potable à Pons s'est posée il y a un peu plus d'un an. On savait qu'on avait l'échéance de la délégation de service public au 31 décembre 2022. On a fait une réunion avec les élus. Il y a eu un travail préparatoire important d'étude de la tarification par Eau 17. On s'est très vite aperçu que rejoindre la RESE était la solution la plus lisse dans la durée en termes de tarification. Avec la DSP, on risquait une augmentation importante. C'était compliqué à « vendre » aux consommateurs. L'intérêt pour tout le monde est de prendre la bonne décision au bon moment.

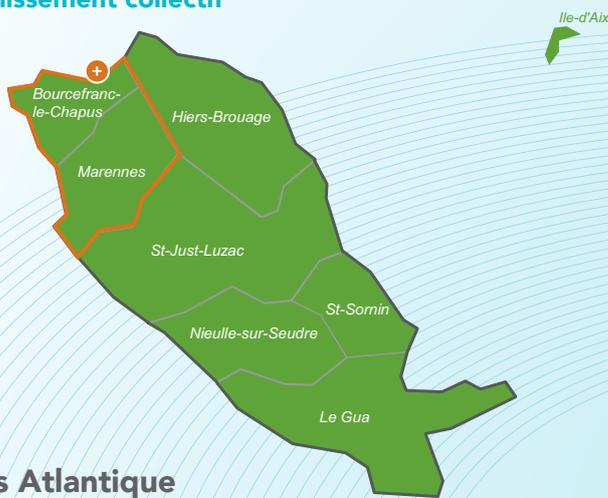


Jacky Botton accompagné de David Riffaud, responsable de l'agence RESE Haute Saintonge

En Haute Saintonge, il n'y a que quelques communes non affiliées au syndicat et à sa régie. Il y a Jonzac. Elle produit son eau, c'est cohérent. Et il y a un groupe de communes (Brives-sur-Charente et Salignac-sur-Charente) qui sont encore en délégation de service public avec Veolia, et un autre groupe de communes avec la Saur sur les coteaux de Gironde.

En tant qu' élu local et départemental, je suis attaché à la valorisation du travail du département et aux syndicats affiliés, à la mutualisation, au lissage de l'augmentation des tarifs. Et puis la RESE gère déjà le service d'assainissement collectif, on connaît les agents, il y a de la proximité. Les utilisateurs savent que s'ils ont besoin, l'agence est à côté. La continuité de service est assurée. »

CC Bassin de Marennes
100 % RESE Eau potable et Assainissement collectif



Aunis Atlantique
100 % RESE Eau potable et Assainissement collectif



CA Rochefort Océan
100 % RESE Eau potable (hors Rochefort)



Pons
100 % RESE Eau potable et Assainissement collectif



364 communes • 300 000 habitants



Eau potable

53 unités de production (usines, forages)
243 châteaux d'eau
9 000 km de réseaux



Assainissement collectif

164 stations d'épuration
2 000 km de réseaux



Lutte contre les proliférations végétales exotiques

Plante aquatique ornementale introduite en France au 19^e siècle, **la Jussie**, belle mais actuellement indésirable colonise depuis les années 2000 bon nombre de réseaux hydrauliques. Elle perturbe la circulation de l'eau et influe notablement sur l'équilibre fragile du milieu, elle va même jusqu'à produire une substance toxique.

Le Baccharis est à l'origine un arbuste nord-américain. Il possède la faculté de résister aux conditions maritimes (vent, embruns, eau salée) et colonise généralement le schorre et les zones supérieures des marais salés. En France, il a été introduit la fin du 17^e siècle pour ses capacités ornementales, sa croissance rapide et sa tolérance au sel. Durant l'automne chaque plant femelle produit des milliers de fruits qui portent des graines et qui sont dispersés au gré du vent à plusieurs kilomètres à la ronde et finissent par germer.

Dans les marais l'accumulation de biomasse causée par ces plantes entraîne une diminution de la diversité d'espèces locales.

Pour maîtriser ce fléau du marais, la lutte contre les plantes exotiques invasives comme la Jussie doit être coordonnée et s'inscrire dans le temps pour accroître l'efficacité des interventions. L'arrachage nécessite beaucoup de précautions et le respect d'un protocole précis afin de ne pas accroître sa dissémination. L'arrachage manuel par voie d'eau a un faible impact sur l'environnement et est très efficace si le système racinaire est bien arraché.

L'UNIMA est dotée d'équipes spécifiques : un conducteur de travaux, 2 chefs d'équipe aidés d'une quinzaine de saisonniers pour mettre en œuvre ces plan d'action.

Ces plantes invasives peuvent également être traitées mécaniquement (pelleteuse hydraulique) dans le cas de foyers de grande ampleur. Ainsi le curage ou l'arrachage mécanique à l'aide de godet spécifique permettra une action plus importante sur la Jussie.

L'UNIMA est également équipée pour réaliser ces interventions.



En parallèle, en dehors de la période de pousse des végétaux exotiques, l'UNIMA développe une activité d'entretien des ripisylves (notamment par voie d'eau) avec des équipes qualifiées et formées au bûcheronnage. Ces équipes disposent de différents équipements qui leur permettent de répondre à toutes les situations rencontrées.



Vous souhaitez avoir des informations sur ces programmes d'action ? Vous souhaitez mettre en place une opération de contrôle des végétaux exotiques proliférants... ou d'entretien des ripisylves ?

**Votre Contact : Pierre MARCHANT – Gestion des ripisylves et lutte contre les espèces invasives
Tél. 06 13 40 58 20 // pierre.marchant@unima.fr**

Une question logement ? Consultez l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement répond à vos questions juridiques, financières et fiscales sur le logement. Elle informe les particuliers, collectivités et professionnels.

Cela concerne les contrats de location mais pas seulement...

Domaine juridique :

- Les droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...)
- La copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...)
- Les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...)
- Les relations avec les professionnels
- Les relations de voisinage
- Les assurances constructions
- L'urbanisme
- La réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...)

Domaine fiscal :

- Le régime des impôts locaux
- L'investissement locatif
- La TVA applicable aux travaux

Domaine du financement de l'accession à la propriété :

- Les prêts avec possibilité de réaliser une étude de financement
- Les aides au logement
- Le financement de l'amélioration de l'habitat

> Les ADIL sont agréées par le ministère en charge du logement

> Leurs missions sont définies dans le Code de la construction et de l'habitation (art. L366-1 du CCH)

Concours Re-Sources : « J'agis pour préserver l'eau »

Élu, agent municipal, agriculteur, vous agissez pour préserver l'eau ? Valorisez votre action en participant au concours sur les territoires Re-Sources

Qu'est ce que le programme Re-Sources ?

L'eau brute provenant de captages stratégiques et du fleuve Charente est menacée par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et pesticides). Des captages ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ou de la Conférence Environnementale. À ce titre, ils bénéficient du programme Re-Sources¹, qui vise à reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Dans le département, trois services publics mènent des programmes Re-Sources : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Eau 17 et l'EPTB Charente. Ensemble, avec leurs partenaires agricoles et financiers, ils travaillent pour porter des ambitions fortes et des objectifs concrets. Ils accompagnent les acteurs du monde agricole vers des pratiques durables, favorisant la préservation de la qualité de l'eau.

Ce programme est co-financé par les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne, par la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.

J'agis pour préserver l'eau

Le concours « j'agis pour préserver l'eau » est l'une des actions portées par ces trois acteurs, il est lancé auprès des élus, des agents municipaux et des agriculteurs pour valoriser les pratiques environnementales qui préservent la qualité de l'eau.

Il sera ouvert du 1^{er} février au 2 mars 2023 sur les communes des territoires Re-Sources (cf. carte ci-contre). La liste des communes qui peuvent participer est détaillée dans le règlement du concours, disponible sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Eau 17 et l'EPTB Charente.

Il s'agit de valoriser sur ces territoires les actions concrètes, toujours visibles en 2023, qui ont contribué à préserver la ressource en eau.

Comment participer ?

Envoyez une photographie, illustrant une action que vous avez mise en œuvre, accompagnée d'un titre et d'une légende décrivant la démarche (implantation de haies ou d'arbres, désherbage mécanique, choix des produits d'entretien, etc.).

Le jury sélectionnera 3 gagnants par catégorie :

- catégorie « agriculteur »
- catégorie « commune ».

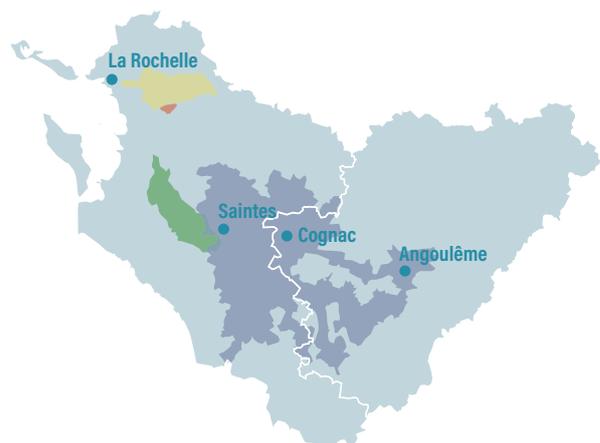
Les inscriptions se font auprès des animateurs Re-Sources. Le règlement et le formulaire du concours sont disponibles sur les sites internet.

La remise des prix se déroulera le samedi 25 mars 2023 (matin), à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, à l'usine Lucien Grand sur la commune de Saint-Hippolyte. Les participants pourront visiter l'usine. Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.

¹ En savoir plus sur le programme Re-Sources :
<https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/presentation-2/>



Carte des bassins versants et aires d'alimentation de captages de Charente et de Charente-Maritime qui bénéficient d'un programme d'actions Re-Sources



La liste des communes qui peuvent participer au concours est disponible sur les sites internet des organisateurs.

Pour contacter les animateurs Re-Sources :

Eau 17 - www.eau17.fr :
Maude BUSNEL - maude.busnel@eau17.fr

EPTB Charente - www.eptb-charente.fr :
Thomas HENRY - thomas.henry@fleuve-charente.net

CdA de La Rochelle - www.agglo-larochelle.fr :
Sandie GATINEAU - sandie.gatineau@agglo-larochelle.fr



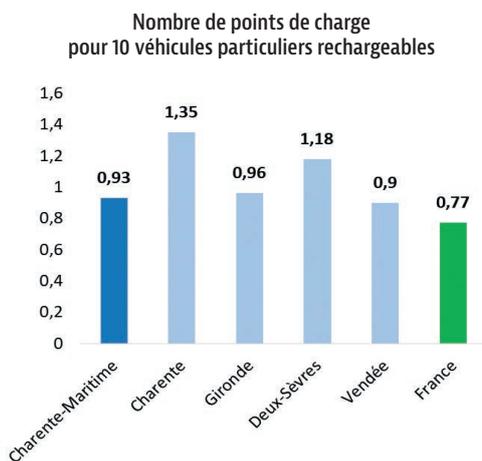
Mobilité électrique

Le SDEER lance l'élaboration d'un Schéma directeur de développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (SDIRVE)

Avec plus de 200 000 immatriculations de véhicules électriques neufs enregistrées en France en 2022 (13,3% de part de marché)¹, la mobilité électrique confirme sa bonne dynamique dans un marché automobile en mutation. Cette dynamique doit être accompagnée, voire précédée d'un développement adapté d'infrastructures de recharge. En effet, si la recharge des véhicules se fait très majoritairement au domicile des particuliers, la couverture du territoire en Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public est un sujet fondamental compte-tenu des objectifs de pénétration du véhicule électrique à l'horizon 2035 et de l'intensification à venir de son usage.

Déjà plus de 600 points de charge en Charente-Maritime²

Au 01/11/2022, le département de la Charente-Maritime disposait de 612 points de charge ouverts au public. Ce nombre est dans le même ordre de grandeur que la plupart des départements voisins (337 en Charente, 360 dans les Deux-Sèvres, 621 en Vendée), comme de l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine.



En revanche, en matière de puissance installée par véhicule rechargeable, le taux est nettement supérieur à la moyenne nationale, du fait de la présence de nombreuses bornes de recharge rapide (puissance comprise entre 23 et 50 kW), notamment celles déployées par le SDEER depuis 2019. Ainsi, plus de 30 % des points de charge implantés en Charente-Maritime sont des points de charge rapide ou très rapide, contre 10 % en France métropolitaine.

¹ Source : PFA / AAA Data, janvier 2023

² Source : GIREVE, novembre 2022

Un schéma directeur pour quoi faire ?

Pour anticiper les futurs besoins et faire évoluer l'offre, le SDEER a décidé d'élaborer un Schéma directeur de développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (SDIRVE). Ce dispositif facultatif, prévu par un cadre réglementaire très détaillé, donne à la collectivité qui le réalise un rôle de « chef d'orchestre » du développement de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés.

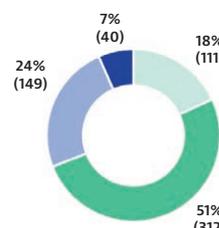
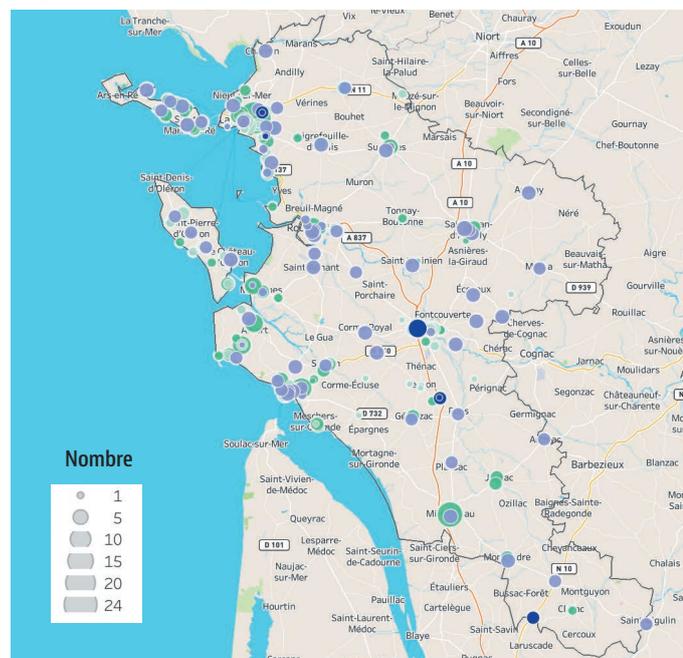
Réalisé à l'échelle du département, il permettra d'assurer un équipement optimal des communes en points de recharge, en tenant compte, le cas échéant, du développement des politiques de mobilité, d'environnement et d'énergie portées par les intercommunalités et leurs communes membres.

L'élaboration du SDIRVE par le SDEER va s'opérer en plusieurs phases : diagnostic de l'existant, consultation des acteurs du territoire, analyses des besoins, stratégie territoriale, plan d'action à mettre en œuvre sous 3 ans. Elle se déroulera sur la majeure partie de l'année 2023 pour une approbation et une entrée en vigueur en fin d'année. Le SDIRVE sera alors un document de référence pour tous les opérateurs de bornes de recharge déployant des infrastructures ouvertes au public dans le département, dont le SDEER.

Pour être pleinement intégrées dans le schéma directeur porté par le SDEER, les communes devront lui avoir transféré la compétence IRVE. Toutes les communes n'ayant pas procédé à ce transfert de compétence seront invitées à délibérer à cet effet. Si elles souhaitent conserver cette compétence, elles resteront alors en dehors du périmètre d'étude.

Pendant l'élaboration du SDIRVE, le SDEER poursuivra son programme de déploiement des 27 nouvelles bornes de recharge rapide prévues dans le cadre du Plan de relance, en complément des 54 bornes de recharge rapide déjà installées avec la contribution financière de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cartographie des points de charge en Charente-Maritime par catégorie de puissance



Légende

- Recharge lente (en-dessous de 7,4 kW)
- Recharge accélérée (entre 7,5 et 22 kW)
- Recharge rapide (entre 23 et 50 kW)
- Recharge ultra rapide (au-dessus de 50 kW)

Soluris s'engage avec vous pour la sobriété numérique !

En 2023, Soluris va accompagner les collectivités volontaires vers la sobriété numérique, avec un nouvel outil : Eco-clic !

L'éco-clic
Une plateforme pour un monde numérique plus soutenable

Portée par l'association Déclic (fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques dont Soluris est membre), la solution Eco-clic permet d'accompagner les collectivités volontaires dans leur démarche de sobriété numérique. Eco-clic a été lauréat de l'Incubateur des Territoires.

Les objectifs d'Eco-clic :

- **Sensibiliser les parties prenantes** (agents, élus, prestataires et sous-traitants) pour mieux appréhender les enjeux du numérique responsable et les leviers d'actions existants pour les collectivités.
- **Mesurer l'indice de maturité** : une étape importante pour se situer et comparer en utilisant un référentiel évolutif (en fonction de la réglementation en vigueur). La maturité est évaluée par un questionnaire interrogeant les pratiques de la collectivité suivant plusieurs thématiques : gouvernance, sensibilisation, formation, achat / location, gestion du parc numérique, réseaux et données, usages, écoconception et sobriété éditoriale.
- **Définir et mettre en œuvre un plan d'actions** : accompagnée par Soluris, votre collectivité pourra mettre en œuvre son plan d'actions fondé sur un référentiel de règles et bonnes pratiques, et assurer le suivi de son application via des indicateurs.



Cette solution sera disponible très prochainement pour tous nos adhérents : de janvier à juin 2023, des collectivités testent Eco-clic pour co-construire avec Soluris l'accompagnement nécessaire pour sa mise en œuvre. Soluris sera alors en mesure de guider les collectivités intéressées par cette démarche.

Par ailleurs, Soluris a finalisé son adhésion à l'INR (Institut du Numérique Responsable à La Rochelle) afin d'accompagner ses adhérents vers la réduction de l'empreinte écologique du numérique.

Contact : numerique-responsable@soluris.fr

LE DIGITAL CLEAN UP DAY, une action concrète de lutte pour la sobriété numérique

Le Digital Clean Up Day est une journée de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique par l'action, qui a eu lieu chaque année en mars.

Dans le cadre de sa démarche numérique responsable, Soluris s'engage dans le mouvement et a décidé de le réaliser avec ses agents au sein de ses locaux (du 13 au 18 mars 2023).

L'objectif du Digital Clean Up Day est de générer une prise de conscience en invitant chaque collectivité à agir concrètement en nettoyant ses données et en offrant une seconde vie à tous ses équipements numériques. Vous souhaitez le faire avec nous, rejoignez-nous !

Contact : numerique-responsable@soluris.fr · Source : <https://digital-cleanup-day.fr/>



18 mars 2023

Journée mondiale du nettoyage numérique

Nettoyons nos données et offrons une seconde vie à nos équipements numériques !



Le CAUE 17 lance la première édition de RESSOURCES - prix d'architecture, d'urbanisme et de paysage en Charente-Maritime

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Charente-Maritime innove et crée en 2023 le Prix Ressources, récompensant des réalisations départementales de qualité. Rendez-vous le 27 janvier prochain à La Sirène, à La Rochelle, pour le lancement de ce nouveau prix.

Un prix ouvert et innovant

Le Prix Ressources a été créé pour promouvoir, auprès de tous les publics, la qualité de la production architecturale, urbaine et environnementale de la Charente-Maritime. Il concerne des constructions, réhabilitations, agrandissements ou aménagements livrés entre 2014 et 2022 dans le département. La participation au Prix Ressources est gratuite et se déroulera en plusieurs étapes, le point de départ étant la soirée de lancement du 27 janvier. Après le dépôt des candidatures, un jury de présélection se réunira au printemps, avant le choix du jury final qui interviendra le 5 octobre 2023.

Une reconnaissance visible

Les duos maître d'ouvrage/maître d'œuvre lauréats du Prix Ressources se verront décerner un trophée, ainsi qu'une plaque à apposer sur la réalisation récompensée.

Par ailleurs, les projets retenus par le jury de présélection feront l'objet d'un reportage photographique professionnel offert par le CAUE 17. Ces images auront pour but de mettre en valeur les réalisations architecturales, urbaines et paysagères et seront à découvrir sous la forme d'une exposition et d'un catalogue.

Un lancement festif

Samedi 27 janvier à partir de 17h, le CAUE 17 vous convie donc à célébrer le lancement du Prix Ressources à La Sirène, en présence de Patrick Bouchain, architecte de la salle de musiques actuelles de l'agglomération de La Rochelle. Cet événement ouvert et convivial sera l'occasion de rencontres et d'échanges entre professionnels de l'architecture et de l'aménagement, élus et passionnés de la Charente-Maritime.

Gratuit sur inscription

Plus d'informations sur : prix-ressources.wiin.io

